DES

FINANCES PUBLIQUES

DE

LA FRANCE,

AVEC

UN MOT SUR LE SORT

DU

DIRECTOIRE EXECUTIF.


THE NEWBERRY LI
CHICAGO

DES
FINANCES PUBLIQUES
DE
LA FRANCE.

ON entend par ces mots, *finances publiques* ou *deniers publics*, non-feulement ce qui conftitue l'effectif de la tréforerie nationale, mais auffi tout ce qui forme l'actif & le paffif de l'Etat, fon domaine & fes revenus, fes engagemens & fes dépenfes, fes moyens préfens & fes reffources futures. Ce n'eft qu'en embraffant & balançant tous ces objets qu'on peut connoître la fituation financiere de la France ; & c'eft aujourd'hui feulement qu'on peut, finon la juger avec certitude, du moins l'eftimer par approximation.

Il a été jufqu'à préfent impoffible de s'en former une idée fixe ; & fi quelqu'un a eu la préfomption de prétendre calculer méthodiquement les effets du défordre, de prophétifer fur un cahos, & de tirer d'une apparence trom-

peuſe, des conſéquences affirmatives, les événemens ont châtié rigoureuſement ſa vaniteuſe témérité.

Eh ! comment l'œil le plus pénétrant & le plus accoutumé à diſcerner ce qu'il y a de certain ou de douteux en pareille matiere, auroit-il pû démêler la vérité à travers des nuées fantaſtiques de papiers tourbillonnans qui ſe précipitant les uns ſur les autres, s'entredétruiſoient par leur frottement déſordonné, ſembloient enſuite renaître de leurs cendres ſous de nouvelles formes, perdoient bientôt après leur éphemere exiſtence, & enfin s'étant tous conſumés d'eux-mêmes, obſcurciſſoient l'atmoſphere des finances par une épaiſſe fumée : mais cette fumée même n'eſt déjà plus ; elle a été emportée par le vent impétueux qui ſouffle ſur la France & pour la France, par cet ouragan, phénomene inexplicable, qui tout à la fois la dévaſte & la favoriſe. Ces monts accumulés de ſignes repréſentatifs que nous avons vu s'élever rapidement à une hauteur épouvantable, & dont la maſſe ſourcilleuſe menaçoit d'écraſer par ſa chûte le ſol inſtable qui l'avoit produite, ſe ſont en un inſtant affaiſſés ſans fracas ; ils ſe ſont évanouis comme un ſonge ; à peine en reſte-il de très-foibles veſtiges ; & les eſpeces réelles que ce ſimulacre coloſſal avoit fait fuir, ont reparu ſur l'horiſon à meſure qu'il a été délivré de ſa préſence. Eſt-ce par une manœuvre habilement conduite, eſt-ce plutôt par l'effet imprévu d'un heureux haſard, qu'on eſt parvenu à libérer l'Etat ſi promptement d'un poids ſi énorme ? Il eſt aſſez difficile de le décider, & peu intéreſſant de le ſavoir : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'à deſſein ou ſans deſſein, on a fait tout ce qu'il falloit pour y réuſſir, puiſqu'on y a réuſſi complettement ſans exciter de con-



vulſions ; beaucoup de fortunes y ont été ſacrifiées, mais la plupart & les plus conſidérables appartenoient à des agioteurs ou à des brigands ; c'étoient des fruits d'iniquité ; la ſouffrance n'a pas été grande pour ceux qui avoient peu, & ſi quelques particuliers ont perdu injuſtement, l'Etat entier a beaucoup gagné ; ſans avoir prononcé le mot de *banqueroute*, il ſe trouve quitte de tous les frais, de toutes les dettes de la guerre la plus diſpendieuſe qui ait jamais exiſté, & l'on ne peut pas même dire qu'il ait acheté cet acquittement par la perte de ſon crédit, puiſqu'on ne perd pas ce qu'on n'a pas.

Nous n'entendons ni juſtifier la maniere dont la révolution a jetté tout d'un coup dans l'abime du néant, le terrible lévier dont elle s'étoit ſervi avant tant d'utilité ; ni vanter l'adreſſe de ſes agens, ſoit dans l'emploi, ſoit dans la deſtruction de cet inſtrument : mais triſtes & froids ſpectateurs des ſingularités ſans nombre que la ſcene du monde préſente depuis huit ans, nous obſervons comme une des plus frappantes, ſans nous faire un mérite de l'avoir prévue, que ce qui étoit annoncé comme une cauſe infaillible de la ruine entiere de la France, eſt devenu pour elle le principe d'un ſoulagement très-ſalutaire ; & en ſuivant la marche de cet événement dans ſes détails, tels qu'ils nous ſont tranſmis par des actes authentiques & des renſeignemens officiels, nous obſerverons encore qu'en même tems que la chûte des aſſignats, & de leurs ſucceſſeurs a été déterminée comme elle devoit l'être, par l'énormité de leur propre gravitation, elle a été accélérée par les impulſions ſecretes d'une politique fort aviſée. On en trouve la preuve dans le mémoire du miniſtre des finances Ramel, communiqué

au Confeil des Cinq-Cents par le directoire exécutif le 29 prairial dernier. On y voit comment par l'entremife d'une compagnie, dont on a tiré une avance en argent, on a fu amener la baiffe des mandats au point de ne plus valoir que la centieme partie de leur dénomination ; en purger les caiffes publiques, & les faire tous difparoître infenfiblement ; de maniere que ces mandats qui avoient fervi à retirer les affignats à 70 pour 100 de perte, ayant perdu eux-mêmes 99 pour 100, ont été repompés & annullés pour une fomme très-modique en comparaifon de leur valeur primitive, bien plus modique encore en comparaifon de celle des affignats qu'ils avoient tués avant de périr à leur tour. Il s'eft trouvé par cette cafcade de dépréciations progreffives, qu'en derniere analyfe, un million a fuffi pour en rembourfer quatre cents ; & fans plus d'effort, la France qui étoit il y a deux ans, infiniment plus furchargée de papier-monnoie qu'aucune des puiffances de l'Europe, eft aujourd'hui celle de toutes qui en a le moins, ou plutôt la feule qui n'en a plus du tout. Si elle n'en avoit créé que pour trois ou quatre milliards, peut-être fubfifteroient-ils encore à fa charge : parcequ'elle en a créé de 30 à 40 milliards, elle en eft entiérement libérée.

L'excès du mal en a donc été le remede ; & c'eft ainfi que dans tout le cours de cette étonnante révolution, les effets ont toujours été à contrefens de leur caufe. La bonté du Roi a entraîné la ruine de l'Etat. Les atrocités de Roberfpierre ont fait triompher la France. Le boulverfement des finances a conduit à leur reftauration. La coalition de toutes les puiffances contre une feule a empêché leur fuccès.—Dieu veuille que pour complete-

ment de tant de raifons inverfes, les conférences pour la paix ne produifent pas un redoublement d'animofité !

O fageffe humaine, fus-tu jamais plus déjouée que par cette férie d'événemens à jamais incompréhenfibles, qui a déconcerté toutes les prévoyances, démenti toutes les probabilités, culbuté toutes les combinaifons ! Mais le plus furprenant des prodiges qui frappent nos yeux, & celui qu'on doit regarder comme le principe de tous, n'eft ce pas ce délire inoui qui femble s'être emparé de toutes les têtes, & avoir conduit toutes les entreprifes ? C'eft avec de l'immoralité qu'on a prétendu repouffer les dogmes immoraux dont on avoit a f. défendre ! C'eft en accumulant fautes fur fautes, que le parti de la raifon, foutenu par la force organifée, s'eft laiffé vaincre par le fanatifme, n'ayant pour lui qu'une audace défordonnée ! C'eft quand les effets du brigandage indignoient l'univers que l'efprit de brigandage femble être devenu univerfel !

On doit nous pardonner ces réflexions échappées malgré nous, à la furabondance de celles qui nous oppreffent. Elles n'apprendront rien de nouveau, rien qui ne foit généralement apperçu, & l'on ne fauroit nous reprocher ce qui n'eft que le fon répercuté de l'opinion publique. Revenons aux finances de la France qui ont amené cette digreffion. Ce que nous allons en dire eft l'extrait littéral des différens rapports qui viennent de fe faire tant à l'affemblée des Cinq-Cents, qu'au confeil des Anciens, des difcuffions qu'ils ont occafionnées, & des éclairciffemens officiels du miniftre des finances, tranfmis par le directoire au corps légiflatif. Nous ne pouvons garantir l'exactitude parfaite des réfultats que nous en

avons tirés. Cependant nous ne ſaurions puiſer en d'autres ſources, ni avoir de meilleurs guides ; & ſi l'on conſidere dans quel eſprit les rapports & papiers auxquels nous référons, ont été compoſés, on doit trouver d'autant plus naturel d'y ajouter foi, qu'ayant eu en vue d'inculper l'adminiſtration, ils ont ſans doute, plutôt chargé qu'adouci les traits du déſordre, plutôt noirci que fardé l'aſpect des finances.

Le premier compte burſal envoyé au corps légiſlatif par le directoire, qui chaque année doit lui en préſenter un, eſt celui de l'an 4 de la République. Barbé-Marbois en a fait le rapport au Conſeil des Anciens, pendant ſa préſidence à la fin de Mai dernier. Nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons déjà cité dans nos feuilles précédentes ; nous nous contenterons d'obſerver qu'on n'en peut rien conclure de clair ni de précis, ſoit à l'égard de la ſituation des caiſſes de recette à cette époque, ſoit pour ce qui eſt du recouvrement des contributions publiques & du prix des ventes nationales, ſoit pour les comptes reſpectifs des départemens miniſtériels. (Ce ſont les trois diviſions du rapport.) Tout y eſt ténébreux & incertain, parceque le mêlange d'une immenſité de papiers-monnoie qui y concourent avec le numéraire, ſans appréciation fixe, leur prix ayant été trop verſatile pour qu'on ait pu l'évaluer en argent, a jetté ſur tous les états de cette année 4, une obſcurité impénétrable. On y trouve, par exemple, que pendant ſon cours, il eſt entré dans le tréſor public 26 milliards en aſſignats, 2 milliards 400 & quelques millions en mandats, & 42 millions en numéraire, auxquels ſe ſont joints 15 autres millions provenans de la vente de l'argenterie, des diamans de la

coutonne, & autres effets précieux. Comment évaluer un total ainſi compoſé, & comment le balancer avec la dépenſe effective, qui cette même année s'eſt élevée, ſuivant le rapport de Gilbert Deſmolieres, à 1500 millions de valeur réelle ? Sans doute le réſultat net des fonds mixtes de la tréſorerie étoit inſuffiſant pour y faire face, puiſque dans les mêmes rapports, on ſuppoſe que pour y ſuppléer on a employé : 1°. le montant des priſes faites par Richery, évaluées à 20 millions ; 2°. les contributions levées en pays étranger, qui, ſuivant la déclaration du miniſtre de la guerre, ont été à 240 millions en eſpeces : 3°. le produit des marchandiſes & denrées portées en magaſins, par ſuite des réquiſitions, eſtimé 60 millions.

Une dépenſe auſſi énorme qu'eſt celle de 1500 millions pour une ſeule année, auroit pu paroître inconcevable en France où l'on n'eſt accoutumé à rien de pareil, ſi pour en rendre raiſon, les rapporteurs n'avoient pas découvert une foule de dilapidations, de déprédations, & de profuſions, dont ils ont préſenté aux légiſlateurs des échantillons fort remarquables. L'opinion des hommes les plus inſtruits dans la partie militaire, eſt, dit Marbois, que l'on a conſtamment payé la ſolde de 200,000 ſoldats par delà l'effectif des armées, & les rations de 20 mille chevaux qui n'exiſtoient pas. On entretient à Paris des équipages de charrois, comme s'il s'y trouvoit une armée de 60,000 hommes.

Les voleries des fourniſſeurs ſont criantes, & les marchés paſſés par le miniſtre de la marine font horreur ; il a traité avec des compagnies pour plus de 120,000 quin-

taux de farine, tantôt à 21 l. le quintal, tantôt à 29 l., tandis que ce quintal ne s'achetoit que 10 l. à la halle de Paris ; il a fait marché pour la toile à voile, à 22 ſous l'aulne, quoiqu'elle vaille à peine 14 ſous, &c.

Les dépenſes des agens de l'adminiſtration ſont égalément choquantes. Les ſeuls commiſſaires du directoire exécutif dans les départemens, coûtent à l'Etat cinq millions 245,000 l. ; & autrefois la dépenſe des intendans & de leurs ſubdélégués s'élevoit à peine à 2 millions. Les frais de la régie des poſtes & meſſageries vont aujourd'hui à plus de 9 millions ; ils n'alloient qu'à 4, ſous l'ancien gouvernement. Le ſervice des ſecrétaires aux différentes légations qui ne coûtoient pas 50,000 l. par an du tems de l'ancien régime, eſt porté aujourd'hui à 350,000 l. ; tandis que dans les états de 1789 on voit que la dépenſe des bijoux & autres effets pour les préſens du Roi, n'eſt comptée qu'à 68,298 l.

Sans citer d'autres exemples, nous concluons avec les rapporteurs, qu'il y a de grands abus à réformer, de grandes économies à faire dans la dépenſe. Ils propoſent d'y mettre ordre pour l'année 5 ; & c'eſt dans les états préſentés pour cette année que l'on commence à voir clair, comme nous l'avons annoncé, parcequ'on n'y trouve aucun emploi de papier-monnoie. Nous allons en donner les réſultats.

Premier objet d'Examen.

La commiſſion des finances a porté d'abord ſon attention ſur l'état de la dette publique qui n'eſt pas encore abſolument fixe, ſa liquidation dont on s'occupe, n'étant pas entierement achevée. Elle ſe fait en inſcrivant ſur un grand livre tout ce qui eſt reconnu pour dette nationale. Cette inſcription devient un titre pour les créanciers qui peuvent s'en aider dans leurs beſoins preſſans, en vendant à perte, le droit que l'inſcription nationale ſemble leur garantir. La perte qu'on y éprouve, eſt le tarif du défaut de confiance. A préſent que les rentes ne ſont payées en numéraire que pour un quart, elles ne ſe vendent gueres plus que le quart de leur capital eſtimatif, & leur prix roule entre 25 & 30 p. C.

La maſſe générale des dettes publiques eſt compoſée 1°. des intérêts perpétuels qu'on peut appeller *la dette conſolidée* ; 2°. des rentes viageres qui ſont pareillement des intérêts *conſtitués* ſur les revenus de l'Etat, mais qui étant extinguibles avec la vie des poſſeſſeurs, répondent à ce qu'on nomme en Angleterre *annuités* plutôt qu'aux fonds conſolidés ; 3°. des penſions qui s'aſſimilent aux rentes viageres ; 4°. des dettes *exigibles* qui conſiſtent ſoit en rembourſemens ſtipulés & échus, ſoit en paiemens arriérés ; 5°. des anticipations qui forment une eſpece d'emprunt d'une année ſur l'autre, & peuvent être miſes au rang des dettes exigibles, vû la néceſſité de remplacer la partie de revenu mangée d'avance.

Ces différentes ſortes de dettes ne s'eſtiment pas de la même maniere. L'évaluation des trois premiers chapi-

tres eſt en rente ; celle des deux derniers eſt en capitaux.

La dette en rentes monte à 248 millions de livres tournois, payables annuellement par la tréſorerie. Savoir,

	liv. tourn.
1°. Pour rentes perpétuelles, dont 100 millions & plus, ſont conſtatés par l'inſcription ſur le grand livre, & environ 4, ſont à la vérification, ci . . .	104,600,000
Obſervez qu'on n'y comprend pas les parties non réclamées ou cenſées éteintes, qu'on eſtime être de 28 à 29 millions.	
2°. Pour rentes viageres, dont il y a près de 29 millions inſcrites, & environ 43 qui ne le ſont pas encore, ci	71,200,000
3°. Pour penſions de toute nature, parmi leſquelles on remarque 13 à 14 millions d'anciennes penſions liquidées & inſcrites, 6 millions de penſions nouvelles accordées aux veuves des défenſeurs de la patrie, & 50 millions de penſions eccléſiaſtiques, ci . .	70,000,000
4°. Pour l'intérêt des dettes des émigrés priſes à la charge de l'Etat, leſquelles avoient été préſentées à la liquidation ſur le pied de 70 millions, & ont été liquidées à 43 millions 800,000 l. qui doivent produire en rentes, à-peu-près . . .	2,200,000
Total .	248,000,000

(*environ* 10 *millions* 320,000 *l. ſt.*)

La dette en capitaux exigibles, n'a pu être comptée avec exactitude, les miniſtres n'ayant pas donné les états de l'arriéré de leurs départemens. Gilbert Deſmolieres préſume que cet arriéré ne va gueres moins qu'à 600 millions, & il porte les anticipations à 30. On lui a reproché un peu d'exagération ſur le premier objet ; ainſi on peut regarder comme très-approximatif de ne compter pour les deux que 600,000,000 l. (*environ* 25 *millions ſterling*).

Il réſulte delà que la dette en rentes, eſt à-peu-près au même taux qu'elle étoit avant la révolution, les penſions eccléſiaſtiques étant l'équivalent des extinctions ; & que la dette en capitaux n'eſt que d'environ une année du revenu de la France, évalué tel qu'il peut & doit être naturellement. Si l'on veut y joindre le capital, dont la ſomme, des rentes & penſions eſt la repréſentation, en le calculant ſuivant leurs diverſes natures, on trouvera pour total, environ quatre milliards (*), & c'eſt ce qui antérieurement étoit déjà le capital de la dette publique en France. (*environ* 172 *millions ſterl.)* Il eſt prouvé par un exemple très-connu, qu'un pays bien ordonné peut avoir beaucoup de crédit, quoiqu'ayant une dette beaucoup plus forte.

(*) 106 *millions d'intérêt perpétuel, à* 5 *p. C. ſont en capital* . . .	liv. tour. 2,112,000,000
142 *millions de rentes viageres, à* 10 *p. C. ſont en capital* . . .	1,420,000,000
Ajoutant pour l'arriéré & les anticipations	600,000,000
C'eſt environ quatre milliards pour le total.	4,132,000,000

Second Objet d'Examen.

La commiſſion s'eſt occupée enſuite de former les tableaux comparatifs des revenus fixes & des dépenſes ordinaires. Il y a eu ſur l'un & l'autre, diſcuſſion & débat.

Revenus.—Treilhard dans ſon rapport avoit évalué les recettes ordinaires à . . 450,000,000 l.

Defermont les portoit dans ſon opinion à 482,000,000

Deſmolieres les avoit d'abord élevées juſqu'à 514,000,000

Mais ayant égard aux objections faites par le directoire ſur pluſieurs articles, il a réduit dans ſon dernier rapport, le montant des revenus ſur leſquels on pouvoit compter, à . . . 422,100,000
Et il paroît que c'eſt à cette derniere évaluation qu'il faut s'arrêter, quoique Thibaudeau ait témoigné qu'elle lui paroiſſoit encore ſuſceptible de doutes. En voici l'état.

Contribution fonciere . .	240 millions.
Contribution perſonnelle . .	60
Timbre, enrégiſtrement & hypotheques	65
Forêts, ſalines, canaux . . .	30
Patentes . . .	15
Poſtes & meſſageries . . .	5 ½
Douanes	6 ½
Total . .	422 millions.

Dépenses.—Quoique le corps légiſlatif eût fixé par un décret le montant des dépenſes ordinaires à 450 millions, les états qui lui ont été préſentés en dernier lieu, les portent au delà de cette ſomme, en y comprenant les arrérages de la dette publique.

Treilhard & Camus les avoient eſtimées au delà de	500 millions.
Et Deſmolieres, qui dans ſa premiere opinion les réduiſoit à	486
eſt convenu dernierement qu'elles devoient être comptées à . . .	488

Savoir :

Miniſtere de la guerre . .	95 millions.
Miniſtere de la marine . .	50
Miniſtere de l'intérieur . . .	52
Miniſtere de l'extérieur . . .	4
Miniſtere de la police . .	$2\frac{1}{2}$
Miniſtere de la juſtice, caſſation & procédures criminelles	6
Miniſtre des finances, tréſorerie, comptabilité, bureaux, &c. . . .	7
Corps légiſlatif . . .	$6\frac{1}{2}$
Directoire exécutif . . .	$1\frac{1}{2}$
Ses commiſſaires . . .	$5\frac{1}{2}$
Dépenſes imprévues . .	10
Rentes perpétuelles & viageres . .	178
Penſions . . .	70
Total .	488 millions.

Thibeaudeau en conclud que la recette n'étant que . . .	422 millions,
il y aura un déficit de . .	66 million.

Mais Desmolieres répond que le premier sémestre des rentes n'étant payé, cette année-ci, qu'au quart en argent, les 124 millions que ce sémestre devoit coûter se réduisent à 31, & qu'il y a 93 millions à retrancher de la dépense, ensorte qu'au lieu d'être de 488 millions, elle ne sera plus que de 395 ; & comme la recette suivant l'estimation la plus modérée, est portée à 422 millions,

il y aura 27 millions d'excédent . 395

27

C'est assurément un moyen fort simple de diminuer la dépense ; mais les créanciers de l'Etat ne sont pas payés pour y applaudir. La suite du rapport de Desmolieres fait connoître leur sort avec plus de développement ; & il nous paroît utile d'en donner ici l'apperçu pour l'instruction de ceux qui y ont intérêt.

Pendant deux années, les rentiers ont été payés en papier, valeur nominale, ce qui vû sa dépréciation, ne revenoit tout au plus qu'au vingtieme de la valeur réelle.

Successivement on est venu à payer un quart en numéraire, & ensuite à donner pour les trois autres quarts, des bons admissibles dans les acquisitions de domaines nationaux. Ces bons ont perdu plus ou moins sur la place comme tous les autres effets, & ils perdent encore, au point de n'être qu'un foible dédommagement pour les rentiers.

On propose aujourd'hui pour améliorer leur sort, (c'est-à-dire pour les spolier moins) à commencer au second semestre de cette année, de payer tout en numéraire, sauf une retenue fixée sur le pied de quatre dixiemes

ſur les rentes perpétuelles, de 3 dixiemes ſur les rentes viageres, & d'un dixieme & demi ſur les penſions. Il eſt difficile de concevoir la juſtice d'une proportion ſuivant laquelle ceux à qui l'on doit rigoureuſement l'intérêt de ce qu'ils ont prêté, ſont deux fois plus maltraités que ceux qui n'ont pour titre qu'une conceſſion gratuite, moins favorable certainement qu'une créance légale. Quoiqu'il en ſoit, telle eſt la diſpoſition qu'on paroît vouloir adopter ; & voici, en mettant ces retenues au rang des impoſitions, ce qui doit en réſulter pour le revenu public. Nous verrons enſuite ce que cela doit faire à la valeur des rentes.

Les recettes de l'an 5, déjà augmentées de 93 millions, par la retenue des trois quarts, ſur le premier ſémeſtre des rentes, le feront encore de 37 millions par les retenues plus modérées, qui doivent commencer au ſecond ſemeſtre : ainſi l'augmentation totale ſur une

année ſera de . . .	130 millions,
& en conſéquence au lieu d'un déficit de .	66
il y aura excédent de . .	64

Pour l'an 6, les retenues fixées comme on vient de le dire, devront produire 74 millions, & on les compte ainſi dans l'apperçu que la commiſſion a donné du revenu qu'elle préſume devoir être alors de 489 millions ; quelques recouvremens, comme celui des poſtes, devant être bonifiés, & quelques autres devant être diminués, comme celui des contributions qu'on propoſe d'alléger de 20 millions.

Quant à la valeur des rentes, on peut prévoir que les rentes perpétuelles étant grévées de deux cinquiemes, leur prix de vente ſera réduit aux trois cinquiemes du

capital ; & conféquemment que les infcriptions de ces rentes ne pourront pas s'élever au-deffus de 60 p. 100 ; qu'ainfi une rente perpétuelle de 100 louis, dont le capital eft de 2000, fe vendra ; au plus, 1200 louis. Les rentes viageres à proportion, c'eft-à-dire, que ne payant que trois dixiemes, leur vente au pair fera de 70 p. cent, & qu'une rente de 100 louis en viager, dont le capital eft eftimé être de 1000, fe vendra au plus 700 louis ; en fuppofant la continuation des retenues annoncées.

Troifieme Objet d'Examen.

La troifieme & derniere partie du rapport de la commiffion des finances, roule fur le double apperçu des dépenfes extraordinaires qu'une année de guerre exigeroit encore, & des reffources extraordinaires qui feroient deftinées à y faire face.

Le fervice de l'extraordinaire pour l'an 5, avoit été évalué par le directoire exécutif, à 550 millions ; mais aujourd'hui on trouve cette évaluation outrée ; la commiffion des finances s'attachant fans doute à la fuppofition de la paix conclue avec la maifon d'Autriche, prétend qu'il y a beaucoup à rabattre de la fomme demandée ; tous ceux qui ont opiné fur fes différens rapports paroiffent en convenir ; & Gilbert Defmolieres foutient que fans être trop févere, on peut en retrancher 200 millions. Quoiqu'il en foit, & dût-il être fuffifant pour le fervice de l'extraordinaire, d'y deftiner 350 millions, comment fe les procurer fans crédit, fans poffibilité de faire avec fuccès aucun emprunt, pas même un emprunt forcé ?

Defmolieres qui a entrepris la folution de cette difficulté n'entend pas fe départir du principe, toujours inviolable

violable ſuivant lui, de tenir les fonds & dépenſes ordinaires dans une ſéparation abſolue des fonds & dépenſes extraordinaires ; toutes ſes motions avoient pour but principal de ne laiſſer aux adminiſtrateurs ni la faculté de faire aucune négociation d'argent, ni la poſſibilité de diſtraire aucun fonds de ſa deſtination ſpéciale, même momentanément & dans les cas d'urgence. D'autres, tels que Thibaudeau, Craſſous, & Guillemardet, ont perſuadé que cette meſure, quoique très-ſage en elle-même, étoit prématurée dans la circonſtance préſente ; qu'il falloit s'occuper du ſervice courant, avant de régler l'ordre futur ; & qu'il étoit plus preſſant de pourvoir à l'inſuffiſance des recettes, que d'inſiſter ſur leur claſſification excluſive. Ces réflexions ont conduit à interpeller le rapporteur de faire voir par quels moyens vraiment effectifs, le ſervice de l'extraordinaire feroit aſſuré.

Parmi ceux qu'il a préſentés, pluſieurs ont paru vagues & éventuels ; quelques-uns, fondés ſur des projets non décrétés ; d'autres, évalués avec exagération. L'apperçu des reſſources extraordinaires, dont Threilhard avoit rendu compte, comme organe de la commiſſion des finances, alloit à 236 millions ; Deſmolieres l'a fait monter à 239 ; mais Thibaudeau le diſcutant article par article, l'a réduit à 186.

Ces reſſources conſiſtent principalement, dans les quatre ſixiemes payables en argent du dernier quart des biens nationaux vendus en exécution de la loi du 28 ventoſe ; dans le produit des ventes plus récentes, notamment celles des biens nationaux de la Belgique ; dans les reſcriptions Bataves, ſur leſquelles on aſſure que des avances

confidérables ont été offertes ; & dans le recouvrement d'une partie de l'arriéré des contributions.

Ce dernier article eſt d'une grande valeur, en chiffres ; car la ſomme des arriérés antérieurs à l'an 5, eſt au-deſſus de 442 millions : mais comme leur rentrée eſt exceſſivement difficile, & qu'on ne peut refuſer d'y admettre des valeurs mortes, pour une grande partie, ce ſera beaucoup, & l'on en eſt convenu, ſi en réalité, l'on en peut retirer les 50 millions auxquels le miniſtre des finances eſtime dans ſes dernieres obſervations, le produit préſumé de tous les arriérés.

Il y a moins de doute ſur la recette du dernier quart des biens nationaux vendus ou ſoumiſſionnés. Mais ce qu'il y a de diſponible ſur cet objet qu'on avoit cru d'abord être de 100 millions, ne pourroit aller au delà de 42 ; puiſqu'il a été reconnu dans le cours de la diſcuſſion, qu'il y en avoit déjà 58 de conſommés par des ordonnances qui ont été tirées depuis la préſentation du premier apperçu. Deſmolieres ne le compte même que pour 20 millions, lorſque dans ſon dernier rapport, il a donné un état réduit de ce qu'il y a de plus aſſuré dans les reſſources extraordinaires, d'après les eſtimations les plus modérées.

Cet état n'eſt plus que de 100 à 110 millions : mais comme il eſt compoſé des recouvremens dont les échéances ſont les plus rapprochées, Deſmolieres en conclud que c'eſt de quoi ſatisfaire aux trois ou quatre premiers mois de l'extraordinaire ; & conſéquemment qu'on eſt dès à préſent dans une attitude aſſez reſpectable pour qu'on ne puiſſe pas dire que la République veut la paix

par impoſſibilité de continuer la guerre, ni croire qu'au moment où les négociateurs ſont en préſence, elle ait l'impolitique maladreſſe de paroître ſe déſarmer en ne faiſant pas les fonds néceſſaires pour reſter en armes autant qu'il le faudra.

Au delà de ces reſſources proviſoires, Deſmolieres en fait enviſager d'ultérieures, d'abord dans les excédens de recette, tels qu'ils ſont ci-deſſus mentionnés (en cela il n'eſt pas conſéquent à ſon ſyſtême d'élever un mur de ſéparation inſurmontable entre les fonds de l'ordinaire, & les dépenſes de l'extraordinaire) ; enſuite dans les divers accroiſſemens que le revenu de l'Etat doit acquérir, eû égard ſoit à ſes nouvelles conquêtes, ſoit au moyen des impôts indirects dont on avoit cru juſqu'à préſent pouvoir s'abſtenir, & auxquels l'expérience apprend déjà qu'il faut revenir indiſpenſablement. Sans doute il en eſt pluſieurs dont la perception très-poſſible, & même aſſez facile, iroit au ſoulagement des propriétaires, ſur qui les contributions territoriales peſent avec une diſproportion d'autant plus onéreuſe qu'à défaut de cadaſtres, & à cauſe de l'infidélité inévitable des déclarations, la répartition en eſt néceſſairement très-vicieuſe.

Nous ſommes loin de vouloir ſuggérer aucune idée ; également loin d'avoir aucune envie de rehauſſer des reſſources auxquelles on ne ſauroit nous ſoupçonner de prendre d'autre intérêt que celui de l'humanité. Ce que nous venons d'expoſer n'eſt qu'un extrait des papiers François, dont nous avons tâché de faire le réſumé avec autant de ſoin & de diſcernement qu'il en falloit pour éclaircir ce qu'il eſt, pour tout le monde, important de connoître. L'erreur n'eſt bonne à rien ; il eſt perni-

cieux de ſe faire des illuſions chimériques, qui empêchent de prendre des précautions néceſſaires ; & c'eſt en voyant toujours ce qu'on déſire, qu'on ne prévoit jamais ce qu'on doit craindre (*). N'eſt-il pas tems d'abjurer enfin ces opinions d'épuiſement, ces ſuppoſitions d'impoſſibilités qui ont été réfutées par une continuité de conquêtes prodigieuſes & lucratives ? Il eſt bien certain qu'il y a en France beaucoup de miſere, de grandes dévaſtations, un horrible deſſéchement des ſources de proſpérité, une compreſſion outrée de toute eſpece de moyens : mais il eſt certain auſſi que la ſituation des finances publiques y eſt plutôt améliorée qu'empirée depuis la derniere campagne ; qu'il y eſt rentré beaucoup d'eſpeces monnoyées ; qu'il en eſt ſorti beaucoup de leur enfouiſſement ; que les contributions commencent à ſe percevoir, qu'une partie des intérêts dûs par l'état, ſe paie en argent comptant ; & qu'il y a infiniment plus de numéraire en circulation qu'il n'y en avoit les années précédentes. On a raiſon de dire que les propriétaires, que les commerçans, que les rentiers ſont ruinés : mais il faut convenir en même tems que les cultivateurs, qui auparavant étoient trop pauvres, ſe ſont enrichis ; que l'agriculture a gagné ; que les productions du ſol ſont abondantes ; & que ſi celles de l'induſtrie ont dépéri quant aux objets de luxe & de

---

(*) C'eſt aſſez pour l'apologie de nos intentions ; mais peut-être n'en ſeront-elles pas moins dénigrées par ceux qui non contens d'être dupes de leurs chimeres, exigent tyranniquement que les autres le ſoient avec eux, qui prétendent même aſſervir les faits à leurs vœux, & plier la réalité à leurs opinions. Que faire à leur égard, ſi ce n'eſt les compter pour rien ?

vente extérieure ; il n'en eſt pas de même quant aux objets de néceſſité & de conſommation interne, dont la fabrication eſt encore aſſez active pour occuper & faire vivre les ouvriers. Nous ſavons, comme le fait l'univers, & auſſi bien, nous oſons le dire, que qui que ce ſoit au monde, que la révolution, dans ſes aveugles fureurs a briſé tous les reſſorts de l'adminiſtration, qu'elle a boulverſé tous les rouages du gouvernement, qu'elle a perverti tous les principes de l'économie politique & morale : mais nous remarquons avec les obſervateurs froids & attentifs, que ce même déſordre qui a détruit tout ce qui floriſſoit, a du même coup anéanti tout ce qui nuiſoit ; qu'il a fauché tout à la fois le froment, & l'yvraie ; qu'en abattant les arbres fructiferes, il a auſſi extirpe les ronces paraſites ; & qu'au même moment où tant de choſes regretables ſont devenues nulles, beaucoup de choſes déſirables ſont devenues poſſibles. La France eſt à préſent comme un champ dépouillé de tout ce qui couvroit ſa ſurface, défoncé dans toutes ſes parties, & réduit à l'état d'une table raze ; on peut donc y tracer tel deſſein, & former telle plantation qu'on voudra, ſans rencontrer aucun des obſtables préexiſtans. S'il nous étoit permis d'haſarder une application particuliere de cette conſéquence générale, nous citerions le plan d'un crédit public plus régulier dans ſa ſtructure, plus affermi dans ſa baſe, plus étendu dans ſes effets qu'aucun de ceux connus juſqu'à préſent. Ce plan, fruit du génie d'un ſpéculateur profond, & paſſionné pour le bien général, eſt indiqué plutôt que développé dans un ouvrage qu'il vient de publier (*), & qui peut-être

(*) *Page* 199 *du ſecond volume de l'ouvrage intitulé*, de l'Economie Politique & Morale de l'Eſpece Humaine. *in-4to., imprimé à Londres*

n'a pas été aſſez lû ni aſſez compris, parce que l'attention qu'il exige, a pu ſe rebutter & ſe perdre dans l'étendue d'une théorie un peu vague, par laquelle le très-eſtimable auteur s'eſt efforcé de montrer la chaîne des principes dérivés les uns des autres, qui lient la deſtination de l'eſpece humaine à l'ordre entier de l'univers. Peu de gens ont pris la peine de percer la ſéchereſſe de cette premiere écorce ſcientifique, pour pénétrer juſqu'à la ſeve d'inſtruction pratique que ce livre renferme ; & ceux qui ont pu appercevoir quelle immenſe recolte d'avantages précieux elle promet, ont en même tems conſidéré combien de difficultés les empêcheroient d'éclore là où le terrein ſe trouve obſtrué par de vieilles épines fortement entrelacées. Il eſt naturel d'héſiter à ſacrifier des établiſſemens, dont on connoît l'utilité, à une nouveauté qui n'a pas encore été éprouvée : ce n'eſt qu'en France où, tout ce qui exiſtoit, étant déraciné & réduit en cendres, tout nouveau germe pourroit s'implanter & fructifier.— Malheureux pays ! par combien de calamités n'as-tu pas acheté cette aptitude à tout recevoir, qui eſt l'appanage d'une nudité abſolue ?

☞ On a pu être étonné de trouver au commencement de ce petit ouvrage, quelques phraſes qui tiennent de ce ſtyle brillanté, dont on pourroit dire comme de celui de Seneque, que c'eſt la dégénération du bon goût. Mais ces paſſages qui n'occupent qu'un très-petit eſpace, & qui ne s'accordent ni avec notre ſtyle ordinaire, ni avec celui qui convient à un expoſé didactique, n'ont été jet-

tés dans celui-ci, que pour faire voir combien il eſt aiſé d'accumuler les images, & de prodiguer les enluminures dans les ouvrages les plus ſérieux, lorſqu'on s'occupe des mots plutôt que des choſes, & qu'on veut faire parade de ſon eſprit, plutôt que plaire au petit nombre de ceux qui ont le tact aſſez juſte pour préférer une diction chaſte, claire & ſobre en ornemens, à celle de tant d'écrivains modernes, où l'on ne trouve que clinquant, emphaſe & galimathias.

Queſtions ſur ce qui ſe paſſe à l'égard du Directoire Exécutif.

Il y a guerre ouverte entre les Cinq-Cents & le Directoire Exécutif. Donc, vous dit-on affirmativement, les directeurs vont être culbutés. Grand triomphe ſans doute ! Mais pour qui ? Pour tous les partis. Royaliſtes & Républicains, conſtitutionnels & anti-conſtitutionnels, enragés & modérés, tous crient anathême aux directeurs, tous trépignent & battent des mains quand ils voient qu'ils ſont attaqués ſans ménagement. Leur chûte eſt le vœu général ; on la déſire avec impatience, on la veut à tout prix, on bruſque tout pour en précipiter le moment.—Eſt-ce donc que le ſalut public eſt attaché à leur perte ?

Que les hommes ſont de ſingulieres machines ! Du regne de Roberſpierre, d'exécrable mémoire, de ce tyran

féroce qui avoit pour fceptre, la guillotine, & pour fcience politique, l'art des affaffinats, on ne difoit mot, on attendoit la mort en filence, on trembloit, & on n'a ceffé de trembler que quand le monftre eft tombé fous le fer de fes complices. Les directeurs n'ont pas eu comme lui, la foif du fang de leurs concitoyens ; ils n'ont ni maffacré ni fpolié ; fous leur gouvernement les victoires fe font fuccédées rapidement, les armes Françoifes fe font couvertes de gloire, d'incroyables conquêtes ont prodigieufement étendu les limites de l'Etat : qu'en réfulte-t-il pour eux ? La haine, le déchainement général. Les journaliftes clabaudent, les peres confcripts fe difputent tumultueufement l'honneur de jetter la premiere pierre, la tribune aux harangues retentit d'imprécations, tout annonce que leur perte eft jurée : cependant ils reftent calmes au milieu de l'orage, ils réfiftent fans recourir à la violence. — N'eft-ce pas un indice de force ? & des clameurs fans effet ne font-elles pas des fignes de foibleffe ?

Mais voici une queftion plus intéreffante pour nous : Eft-il bien certain que nous ayons à defirer le renverfement des directeurs & la ruine du pouvoir qu'ils exercent ? N'aurions-nous pas fans y prendre garde, un intérêt contraire ? Royaliftes, quel eft votre but ? N'eft-ce pas de faire rendre au Roi le pouvoir fouverain ? Vous voulez donc que ce pouvoir exifte ; vous voulez qu'il demeure entier, & il le faut pour qu'il puiffe être transféré intégralement des mains qui le détiennent, dans celles pour qui vous le réclamez.—D'où vient donc paroiffez-vous fouhaiter fa deftruction & fon affoibliffement ?

ment ? Comment se fait-il que vos espérances conspirent avec les efforts qui tendent à le restraindre, à le circonscrire, à le dénaturer ? Quand on veut qu'un captif soit rendu à sa famille, commence-t-on par le poignarder dans sa prison ?

L'oligarchie peut être considérée comme un dégré intermédiaire entre la démocratie & la monarchie ; elle achemine à celle-ci, autant qu'elle éloigne de l'autre ; & certes, l'exercice du pouvoir par cinq, est plus rapproché du gouvernement d'un seul, que l'exercice du pouvoir par cinq cents.—Pourquoi donc, quand il y a lutte entre le quintumvirat dépositaire de cette force exécutrice qui constitue principalement la puissance royale, & les 500 jaloux qui veulent ou la tronquer ou s'en saisir, faites-vous des vœux si vifs pour ces derniers ? Croyez-vous qu'il vous sera plus aisé de l'arracher à un corps nombreux, permanent & indépendant, que d'y faire renoncer quelques individus qui n'en sont que momentanément possesseurs ? Très-loyaux, mais, très-maladroits partisans de la monarchie, comme vous vous trompez, & dans le choix de vos moyens, & dans le discernement de vos vrais amis ! Autrefois désignés par le titre d'aristocrates, vous vous réunissez ajourd'hui aux ennemis de l'aristocratie ; & tout ce qui a l'air de favoriser vos désirs vous enthousiasme, sans que vous vous mettiez en peine d'en pénétrer le motif & d'en discuter l'intention.

Quelle certitude avez-vous que ceux à qui vous souhaitez la victoire combattent réellement pour votre cause ? Parmi ces héros du nouveau tiers que vous exaltez si fort, & qui peut-être par leur ardeur inconsidérée vous

nuifent plutôt qu'ils ne vous fervent, en nommeriez-vous bien dix qui foient comme vous, dévoués au Roi, zélés pour le feul culte catholique, & attachés aux prééminences héréditaires ? Y en eût-il 20, y en eût-il 30, ce ne feroit encore qu'un grain dans la balance : mais même à l'égard de ce petit nombre quelle preuve avons-nous de leur fincérité ? Nous les voyons tous s'empreffer de jouer un rôle principal fur le théatre où chacun s'efforce de gagner le devant de la fcene : devons-nous en conclure qu'ils n'afpirent qu'à céder la premiere place à celui qui les éclipferoit tous ? Nous les voyons fe liguer contre ceux qui les offufquent : Eft-ce une raifon de croire qu'ils veulent le retour de ceux qui les offufqueroient bien davantage ? Nous les voyons afficher l'horreur du jacobinifme qui les a dépoffédés, vexés, immolés : s'en-fuit-il qu'ils foient fort affectionnés à la royauté, de qui, s'ils n'ont à craindre aucun reffentiment, ils ont encore moins à efpérer faveur & préférences ? Ne nous méprenons pas aux principes de leurs démarches. S'ils fe montrent équitables & faciles envers les émigrés, n'eft-ce pas pour contrecarrer ceux qui fe font montrés durs & inhumains à leur égard ? S'ils fe déclarent pour la vraie religion, n'eft-ce pas afin que le peuple fe déclare pour eux, & contre leurs adverfaires, ennemis de l'églife romaine ? S'il font fonner les cloches, n'eft-ce pas parce que les adminiftrateurs les ont fait taire ? S'ils appellent la paix à grands cris, n'eft-ce pas parcequ'ils font perfuadés que les directeurs veulent continuer la guerre ? Et fi, après la rupture des négociations entamées, ils leur en font un crime, ne fera-ce pas plutôt par fuite d'animofité perfonnelle, que par zele pour le bonheur de la nation ?

Qu'eſt-ce au fonds, que le ſujet de diſſention inteſtine qui agite en ce moment la République, & fixe l'attention de l'Europe ? C'eſt le conflit qui s'eſt élevé & a dû s'élever entre les trois parties intégrantes de la ſouveraineté, parcequ'on a cru faire merveille de diviſer ce qui ne doit être que diſtinct. Y a-t-il donc lieu de s'étonner d'un tel conflit ? & ne ſuffit-il pas d'en attendre l'infaillible effet, ſans ſe paſſionner pour aucun des acteurs ? Quel homme, tant ſoit peu expérimenté en adminiſtration, n'a pas prévu que ce ſyſtême ſi vanté par les écrivains théoriſtes, de la *ſéparation abſolue des trois pouvoirs,* ſeroit bientôt reconnu n'être, en pratique, qu'un être de raiſon, une chimere inſoutenable ? Quand ſur la foi de quelques ſonge-creux qui ont mal entendu ce qu'Ariſtote & d'autres avoient dit long-tems avant tous nos modernes docteurs, on a imaginé qu'un gouvernement ſeroit parfait, lorſque ceux qui feroient les loix, ne ſeroient pour rien dans leur exécution ; lorſque ceux qui ſeroient chargés de les faire exécuter, ne ſeroient pour rien dans leur confection ; & lorſque ceux qui auroient à juger ſuivant elles, auroient la liberté de les violer ſans que rien pût les en empêcher, n'eſt-il pas naturel, n'eſt-il pas même néceſſaire que bientôt la machine entiere ſe décompoſe, & ſe briſe par l'entrechoc continuel de ſes reſſorts mûs en ſens contraires, & n'ayant aucun accord dans leurs actions, aucun principe d'unité dans leurs directions ? Si l'on en conclud qu'un gouvernement auſſi incohérent dans ſon organiſation, auſſi divergent dans ſes mouvemens, ne peut ſubſiſter long-tems, on a raiſon : mais ſi l'on veut s'immiſcer dans les cauſes de ſa décadence pour en précipiter les effets, on ne

ſera en excitant l'attention ſur le vice radical, qu'amener la réformation du mode, aulieu de parvenir à un changement total, & provoquer le redreſſement, plutôt que la diſſolution. Laiſſons faire au tems : il s'entend mieux que nous à miner ſucceſſivement, ce qu'un ſeul coup ne peut abbattre ſubitement.